

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

- (T-) E C R E T -

D/94/ 002 /PRG/SGG

NOMMANT UN "GRAND OFFICIER"
DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE
DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU la Loi L/94/002/CTRN en date du 26 JANVIER 1994 complétant
et modifiant l'Ordonnance n°116/PRG/SGG du 22 Septembre 198
en son article 28 ;

VU le Décret D/92/036/PRG/SGG du 6 Février 1992, nommant les
Membres du Gouvernement ;

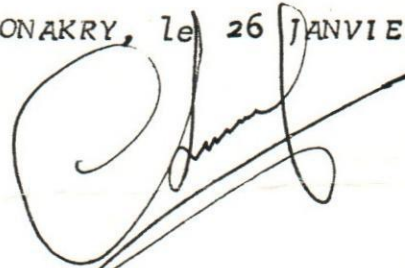
(T-) E C R E T E -

ARTICLE 1er/- L'Ordre National du Mérite de la République
de Guinée au Grade de "GRAND OFFICIER" est décerné à titre
exceptionnel au Colonel Elhadj SORY DOUMBOUYA.

ARTICLE 2/- Cette dignité est décernée au Colonel SORY
DOUMBOUYA en raison des services exceptionnels rendus à la
Nation.

ARTICLE 3/- Le présent Décret sera enregistré et publié au
Journal Officiel de la République./-

CONAKRY, le 26 JANVIER 1994



LANSANA CONTE